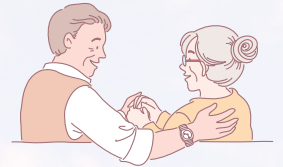


L'ouverture d'une tutelle au majeur devant un notaire accrédité



***Je prépare cette déclaration assermentée pour vous**

Déclaration assermentée de la personne qui fait la demande

Envoi d'une lettre par le notaire au médecin et au travailleur social afin d'obtenir les évaluations médicales et psychosociales

***L'évaluation médicale est généralement obtenue auprès du médecin traitant.
L'évaluation psychosociale peut être obtenue au public via le travailleur social au dossier (les délais varient, mais peuvent être de plusieurs mois) ou par un travailleur social au privé

Réception des évaluations médicales et psychosociales par le notaire

Rendez-vous avec la personne qui fait la demande pour la signature de la demande au notaire

**Un huissier devra obligatoirement aller remettre les documents au majeur
Pour les autres, les documents vous seront acheminés par courriel ou par courrier recommandé**

Signification et notification de la demande, l'avis de la demande et l'avis de convocation à l'assemblée

Début des procédures du notaire et interrogatoire du majeur

Assemblée de parents, d'alliés ou d'amis

Au moins 5 personnes devront être convoquées à l'assemblée qui peut se tenir en personne, en vidéoconférence et/ou par conférence téléphonique

Rédaction du procès-verbal des opérations et des conclusions du notaire et de l'avis de dépôt

Signification et notification du PVOC et de l'avis de dépôt

Dépôt du dossier au tribunal

Jugement